

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2022-2023

ÉCOLE : École secondaire Gabriel-Dumont
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2023

EN DATE DU : 2022-11-21
DATE DE RÉVISION : Novembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève :

Nom de la direction de l'école : Julie Petruniak

Membre du personnel enseignant : Carole Perraud

Membre du personnel non-enseignant : Nancy Turcotte

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Joshua Cherng

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **David Bouchard**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Josée Goudreault

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- L'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- L'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- L'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,

(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école par les cercles proactifs et réactifs afin de développer les compétences pour les relations saines et la gestion des conflits.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel enseignant et non enseignant sur les cercles proactifs et réactifs. <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 journée de formation 	Tout le personnel est formé sur les cercles proactifs et réactifs.	Formatrice IIRP ou par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes	29 novembre + 10 janvier
<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur les relations saines et le consentement 	Atelier pour tous les élèves de l'intermédiaire	Travailleuse sociale	Janvier

Priorité 2 de l'école : Organiser la Foire du bien-être à l'école afin de promouvoir les agences communautaires pour nos élèves et familles.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> Foire du bien-être pour les élèves et familles de l'école. 	Promouvoir l'accès aux ressources communautaires pour outiller nos élèves (counseling, bénévolat, loisir)	Travailleuse sociale	20 octobre
<ul style="list-style-type: none"> Afficher des pancartes autour de l'école avec les ressources communautaires qui sont disponible et partager avec les familles 	Faciliter accès aux ressources communautaires pour élèves et familles (code QR)		Janvier

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, chaque classe s'engagera dans des activités de prévention de l'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Organiser une présentation pour tous les élèves portant sur le respect et l'inclusion (explorer les présentations offertes par Get Real, Franco Queer, Égale, par exemple).	- Tous les élèves de l'école participent au moins à une présentation	Direction et travailleuse sociale	Février

<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école (PPIMI)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel sur les incidents violents lors de la journée pédagogique • Rédaction et présentation du PPIMI au membre du personnel. 	<p>Tout le personnel est formé sur les incidents violents</p> <p>0,5 journée pour une rencontre d'équipe pour la rédaction du PPIMI de l'école</p>	<p>Direction</p>	<p>24 octobre</p> <p>25 novembre</p>
<p>Communication à l'intention des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de prévention lors de la rencontre avec le conseil d'école. • Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école. • Brave Éducation Les parents et les tuteurs apprendront les différences entre les comportements d'intimidation et les conflits quotidiens en évaluant une étude de cas animée. Ils apprendront des stratégies de prévention pour réduire les risques d'intimidation et comment intervenir si cela se produit. 	<p>Le plan de prévention validé et prêt à être publié</p> <p>Le plan est affiché sur le site de l'école et partagé avec le Conseil des parents</p>	<p>Direction</p> <p>Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école</p>	<p>1 décembre</p> <p>23 novembre : 7^e à la 12^e année À 19h00</p>

Développer les compétences pour les relations saines

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

- Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socio émotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement

Participer à des initiatives portant sur :

- **L'équité et l'inclusion :**

- Participation aux journées thématiques du Conseil.
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté LGBTQ2+ dans la planification de l'enseignement
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives des Premières Nations dans la planification de l'enseignement
- Intégrer les principes de la pédagogie sensible à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :

- **Engagement et leadership des élèves :**

- Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves
- Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école
- Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles Club de lecture;
- Participation aux activités offertes par des organismes externes

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Participation aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022.	Tous les élèves de l'école participent au moins à une activité parmi celles proposées dans le livret.	Enseignants titulaires	Novembre
Participation au concours ARTMONIE Sélectionner l'activité selon le cycle dans le guide des activités préalables : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des œuvres à l'ensemble de l'école; ➤ Sélection d'une œuvre par cycle. 	Au moins une œuvre par cycle est soumise , selon les critères établis par le concours.	Enseignants titulaires Enseignants titulaires Vote par les membres du personnel La direction/enseignants titulaires	29 novembre 28 novembre 29 novembre

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
➤ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin
➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation	Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels	Équipe-école	Au besoin

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2023, les membres du personnel de l'école modéliseront les comportements attendus auprès de tous les élèves afin de développer une stratégie globale d'attentes concernant le comportement approprié des élèves.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Développer et faire la promotion de l'apprentissage de comportements attendus par l'appui au comportement positif	-Revoir le code de vie au début de chaque semestre	Membres du personnel	Septembre et février
Organiser une présentation pour tous les élèves portant sur le respect des autres et l'inclusion (Leroy Hibbert).	- Organiser une présentation par niveau	Conseillère en orientation	Février

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation

➤ **Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :**

1. Aller voir un adulte de confiance.
2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant :
 - L'affiche [GDnonce](#) (affichée dans l'école et partagée avec les familles)
 - Le [Forms](#) pour le signalement des incidents de l'école.

➤ **Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :**

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école
- Remplir le formulaire en ligne : [Déclaration d'incident du conseil](#) ;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles ([Directives administratives no 3,32](#));
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

- **Rôles et responsabilités de la communauté scolaire :**

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation sur les incidents violents le 24 octobre 2022;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

- **Réactions possibles en cas d'intimidation :**

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation (« laisse donc faire... »);
- Offrir une présence alliée « je ne suis pas d'accord » « tu peux compter sur moi » « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Form de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le [code de conduite](#) de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2023;
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la directrice ou le directeur d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

